

ARRETE NUMÉRO 31-01-2010

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NIGADOO
SUR LA PAIX ET BON ORDRE

Un arrêté amendant l'arrêté relatif à la paix et bon ordre dans la municipalité de Nigadoo.

Partie II. L'article 2 c) i) est ajouté comme suit :

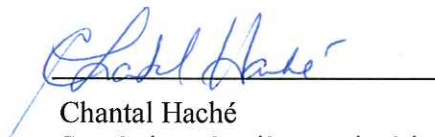
2. c) i) L'utilisation d'un frein moteur, communément appelé « frein jacob » ou tout équipement de même nature lors de la conduite d'un camion ou d'un camion tracteur sur une rue publique, un chemin, une route ou sur tous terrains publiques à l'intérieur des limites de la municipalité de Nigadoo est interdit.

Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.

PREMIÈRE LECTURE :	23 juin 2010
DEUXIÈME LECTURE :	23 juin 2010
LECTURE INTÉGRALE : TROISIÈME LECTURE) et ADOPTION :	26 juillet 2010



Gilberte Boudreau
Maire



Chantal Haché
Secrétaire trésorière par intérim